



Communiqué de presse

Paris, le 19 décembre 2018

Gestion de l'eau : L' EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France signent un protocole de partenariat

Acteurs importants dans la gestion de l'eau sur le bassin de la Seine, l'Etablissement Public Territorial Seine Grands lacs et l'établissement public Voies navigables de France, s'engagent pour une meilleure coordination de leurs actions en matière de gestion de la ressource en eau, de préservation de l'environnement et de performance dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Frédéric MOLOSSI, Président l'EPTB Seine Grands Lacs et Thierry GUIMBAUD, Directeur général de Voies navigables de France signent ainsi le mercredi 19 décembre 2018, un protocole de partenariat qui formalise et renforce leur collaboration pour mieux anticiper les événements climatiques (crues et étiages) qui s'intensifieront dans les prochaines années et qui ont des impacts sur la sécurité des populations, les activités économiques et l'environnement.

La bonne connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières est un préalable indispensable pour décider de la manœuvre des chaînes de barrages, mobiliser les réservoirs, organiser des transferts d'eau ou garantir la tenue des digues. Les deux établissements, qui ont besoin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique de la Seine et de ses affluents, disposent d'expertises et données complémentaires. Ils les partageront au quotidien et les croiseront pour améliorer les modèles informatiques existants.

Le protocole prévoit également une coopération poussée en matière de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de communication. Il confirme enfin la coordination engagée depuis plusieurs années dans la conduite des deux projets dans le secteur de la Petite Seine aujourd'hui et qui sont aujourd'hui au stade d'études: l'aménagement de la Bassée porté par l'EPTB Seine Grands Lacs (visant à limiter l'impact des inondations en Ile-de-France) et la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent-sur-Seine porté par VNF (visant à l'accès des ports de Nogent aux bateaux de 2 500 tonnes).

Pour Frédéric MOLOSSI, Président l'EPTB Seine Grands Lacs : « Je me réjouis de la signature de ce protocole de partenariat qui acte une volonté commune de partager des réflexions et des pratiques, de mettre en place une communication harmonisée plus particulièrement en période de crise. Ce protocole sera aussi l'occasion d'inscrire VNF dans des dynamiques partenariales à l'échelle du bassin amont de la Seine »

Pour Thierry GUIMBAUD, Directeur général de Voies navigables de France : « L'ambition de cet accord est de créer les conditions d'un travail en commun renforcé entre VNF et l'EPTB en vue d'améliorer la capacité des deux établissements dans leurs périmètres de compétence, à mieux répondre aux enjeux des territoires, notamment en termes de meilleure gestion de la ressource en eau ou de maîtrise renforcée des risques en matière d'inondation. »

Contact presse :

EPTB Seine grands lacs :

Stéphanie Porretta – Tél : 01.44.75.29.05 / stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

Voies navigables de France :

Corinne Spiner – Tél : 01 83 94 44 27/ 06 23 02 09 35 / corinne.spiner@vnf.fr

A propos de l'EPTB Seine grands lacs :

Seine Grands Lacs agit à l'échelle du bassin en amont de la Seine. Son rôle est de faciliter et de coordonner l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire. Ses missions consistent en particulier à :

- Gérer le risque lié aux inondations dans le bassin amont de la Seine,
- Soutenir le débit des rivières pendant en période d'étiage,
- Assurer un rôle de conseil, d'animation et de coordination auprès des collectivités du bassin,
- Préserver l'environnement et la biodiversité.

Dans le cadre des lois de modernisation de l'action publique territoriale, Seine Grands Lacs assure en partie la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), par transfert ou délégation des Etablissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui le souhaitent et auxquels la loi confie la compétence GEMAPI.

A propos de VNF :

Voies Navigables de France agit sur la majeure partie des voies navigables du territoire français, soit environ 6700 Km de canaux, fleuves et rivières canalisées. Ses principales missions sont :

- Développer la logistique et le transport de marchandises par voie d'eau,
- Gérer, entretenir, moderniser et développer le réseau d'infrastructures navigables dont il a la charge
- Participer à l'aménagement et au développement économique et touristique des territoires ainsi que valoriser le domaine public fluvial,
- Assurer la gestion hydraulique et la gestion des ressources en eau et préserver la biodiversité.

De même, Voies Navigables de France contribue aux actions de prévention et de sensibilisation aux enjeux de sécurité liés aux inondations et aux infrastructures fluviales auprès des usagers des voies navigables dans les domaines du fret comme du tourisme. Il participe en outre à la modernisation et à la mise aux normes environnementales des infrastructures.